

N° VILLE_2025DC156

OBJET : MARCHÉ 2511FVM - ACHAT VÉHICULE MUNICIPAL UTILITAIRE ÉLECTRIQUE-

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R. 2123-1 et suivants et R-2131-12,

VU la délibération 2025_DL043 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du fonctionnement des services de la ville de Corbas, les agents des services techniques ont besoin d'un nouveau véhicule utilitaire électrique ,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour cet achat,

CONSIDÉRANT qu'une procédure de mise en concurrence à procédure adaptée a été réalisée pour procéder à l'achat de ce véhicule ,

CONSIDÉRANT qu'une société a été retenue ,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : De conclure, avec la société STARTERRE domiciliée 33-41 boulevard Lucien Sampeix 69190 SAINT-FONS, un marché public d'achat de véhicule municipal utilitaire électrique,

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense est fixé à 31 222,94 euros TTC , sera imputé au budget de la Ville, aux chapitres 21 et 011 ,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.